



162985 - Le fait de poser sa main sur son front pour prononcer une invocation après une prière obligatoire est étranger à la Sunna

question

Il y a une invocation qu'on prononce après une prière obligatoire en se mettant la main sur le front. Je voudrais savoir s'il y a un hadith à ce propos et au sujet de cette invocation.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, ce qui est rapporté de façon sûre d'après le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) est que quand il avait terminé sa prière, il sollicitait le pardon divin trois fois puis disait: Seigneur! Tu es la paix et c'est de Toi que vient la paix. Que tu es béni, ô Maître de la majesté et de la générosité. Ceci a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [104163](#).

Deuxièmement, la recherche que nous avons effectuée ne nous a pas permis de trouver ce que l'auteur de la question a dit , à savoir la prononciation de cette invocation la main droite posée sur le front.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos de gens qui mettent leurs mains sur leur front après la prière et disent que cela fait partie de la sunna. Ce qu'ils disent est-il exact?

Voici sa réponse: **Cela n'a aucun fondement à notre connaissance. Le fait de poser sa main sur son front est sans fondement.**

Extrait de fatwa nouroune ala adadarb.



Allah le sait mieux.